



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 5 FEVRIER 2018 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 1^{er} février 2018, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Étaient Présents : MM. EGO Patrice – DOMISE-PAGNEN Gérard – RICHEZ Annick – MORY Nicole – PLATEAU André – EGO Anne-Sophie – ACURCIO Jorge – ROCQUET Marie-Thérèse – COLAU Johann – TABARY (ex Mme PEREIRA) Fabienne – BRASSART Marie-Josée – GONCALVES Ernestine – CREPIN Régis – QUIEVREUX Monique – CHAILLET William – LALANDE Réjane – DOISE Pierre – NINET Isabelle – FONTAINE Annick

Formant la majorité en exercice,

Absents excusés ayant donné procuration : M. ROGER René a donné procuration à M. CREPIN Régis – M. DUEZ Jean-Pierre a donné procuration à M. DOISE Pierre

Absent : M. CARDON Raymond –VANDEVILLE Laëtitia

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2017

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 et s'il y a des observations à formuler.

Sans observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire déclare le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2017 adopté à la majorité (4 abstentions des élus Une équipe pour gérer).

2. Situation administrative du Directeur général des services Monsieur Jean-Pierre GROUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal extraordinaire se fera par un communiqué de presse.

« Un Conseil Municipal extraordinaire est aujourd'hui réuni afin de vous donner la dernière information sur la situation professionnelle du Directeur Général des Services (DGS) de la Mairie.

En date du 30 janvier 2018, le DGS a été suspendu de ses fonctions. Devant le Bureau Municipal, l'agent a signé l'arrêté portant suspension de fonctions et s'est porté après en arrêt maladie.

Une première procédure administrative est en cours. Ce dossier disciplinaire préparé par Monsieur le Maire sera examiné et jugé par un conseil de discipline du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale localisé à LILLE. Ce conseil est une formation de la Commission Administrative Paritaire (CAP) dont dépend le fonctionnaire.

Au nom de la Municipalité, avec preuves à l'appui, j'ai demandé au conseil disciplinaire la plus grande fermeté pouvant aller jusqu'à la révocation de l'agent chargé d'une importante mission de service public dans la mairie.

Parallèlement à cette première procédure, j'ai saisi le parquet. Une deuxième procédure, cette fois judiciaire, est en cours d'instruction en relation avec les responsabilités du DGS dans la Commune.

Sur ces deux procédures en cours, aucune communication ne sera donnée car le secret de l'enquête judiciaire doit être totalement conservé.

Quoi qu'il en soit, cette affaire a fortement perturbé les élus municipaux de la majorité car ce fonctionnaire qui avait déjà eu des problèmes importants avec l'ancienne municipalité était en place depuis plus de 20 ans.

Tant que sa culpabilité n'a pas été démontré par l'autorité judiciaire, le principe de la présomption d'innocence ne peut que s'appliquer.

J'espère que cette affaire grave en cours d'instruction ne va profiter à personne car l'enquête judiciaire doit continuer de se faire en toute sérénité.

Je fais entièrement confiance en l'autorité judiciaire et je vous demande le droit d'ester en justice.

Qui est contre cette possibilité d'intenter au nom de la Commune cette action en justice ? - 0 contre

Qui s'abstient ?

- 0 abstention

Qui est pour ?

- 21 pour

} Vote à l'unanimité

Merci de m'avoir écouté. »

L'arrêté municipal a été lu aux membres du Conseil Municipal (joint en annexe).

Il s'ensuit une brève discussion avec les interventions de Monsieur DOISE et de Monsieur le Maire sur la situation passée en Mairie du DGS, discussion n'ayant aucun rapport avec le sujet du jour.

La séance est levée à 19 heures 25.